

RUBRIQUE 1: Identification
1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : INFERNO® TRIO
 Autres moyens d'identification : PMRA# 33273

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Herbicide.
 Restrictions d'emploi : Agriculture, Usage réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience Canada, Inc.
 400 Michener Road, Unit 2
 Guelph, Ontario N1K 1E4 - Canada
 T 1-866-761-9397
sds@arysta.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure calls (PROPHARMA): 1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)
 Spill calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)

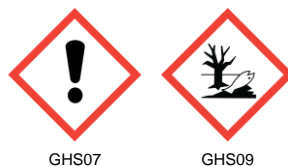
RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification GHS-US

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2B H320
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (GHS-US) :

: Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H320 - Provoque une irritation des yeux
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US) :

: P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
Surfactant 1	(N° CAS) secret de commerce	40 - 50	Eye Irrit. 2B, H320
carfentrazone-ethyl (ISO) (Actif)	(N° CAS) 128639-02-1	1 - 3	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Flucarbazon sodium (Actif)	(N° CAS) 181274-17-9	1 - 3	Non classé
florasulam (ISO) (Actif)	(N° CAS) 145701-23-1	1 - 3	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Surfactant 2	(N° CAS) secret de commerce	1 - 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Polymer/emulsifiant	(N° CAS) secret de commerce	1 - 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
Distillates (petroleum), hydrotreated light	(N° CAS) 64742-47-8	1 - 3	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

INFERNO® TRIO	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

florasulam (ISO) (145701-23-1)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

carfentrazone-ethyl (ISO) (128639-02-1)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

Surfactant 2 (secret de commerce)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

Polymer/emulsifier (secret de commerce)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

Surfactant 1 (secret de commerce)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Caoutchouc au butyle. Caoutchouc nitrile. gants en Néoprène. gants en latex. Viton.

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: tan
Odeur	: doux characteristic
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,65
Point de fusion	: Aucune donnée disponible

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,0931 g/ml @ 25 °C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 940 mPa.s @ 25 °C

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables	: Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

INFERNO® TRIO	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,13 mg/l/4h
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,13 mg/l/4h

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

florasulam (ISO) (145701-23-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,09 mg/l/4h

carfentrazone-ethyl (ISO) (128639-02-1)	
DL50 orale rat	5143 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,09 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	5143 mg/kg de poids corporel

Surfactant 2 (secret de commerce)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg male

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Surfactant 1 (secret de commerce)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg No mortality observed
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Read-across category approach, no mortality observed

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. Irritant par application cutanée chez le lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Irritant par application oculaire chez le lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée. OECD Guidelines Number 429: Skin Sensitization: Local Lymph Node Assay
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

florasulam (ISO) (145701-23-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: 859,94 mm ² /s
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
CL50 poisson 1	> 96,7 mg/l 96 h oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques 1	6,4 mg/l 96 h green algae
CE50 Daphnie 1	38,8 mg/l 48 h
CL50 poissons 2	> 99,3 mg/l 96 h bluehill

florasulam (ISO) (145701-23-1)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96 h

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

florasulam (ISO) (145701-23-1)	
CE50 Daphnie 1	> 292 mg/l 48 h
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,00118 mg/l Lemna gibba
NOEC (chronique)	38,9 mg/l 21-d daphnia magna
NOEC chronique poisson	119 mg/l 28-d
carfentrazone-ethyl (ISO) (128639-02-1)	
CL50 poisson 1	1,6 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 9,8 mg/l 48 h
NOEC (chronique)	0,22 mg/l 21-d crustacea
NOEC chronique poisson	0,0187 mg/l 21-d
Surfactant 2 (secret de commerce)	
CL50 poisson 1	27 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	6,6 mg/l 48 h
CE50 Daphnie 2	10,3 mg/l 48 h
Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
CL50 poisson 1	25 mg/l 96 h Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	1,4 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

INFERNO® TRIO	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
florasulam (ISO) (145701-23-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Aucune persistance attendue.
carfentrazone-ethyl (ISO) (128639-02-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Aucune persistance attendue. S'hydrolyse.
Surfactant 2 (secret de commerce)	
Biodégradation	100 % 28 d
Surfactant 1 (secret de commerce)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	75 % 29 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

INFERNO® TRIO	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3 (estimated)
florasulam (ISO) (145701-23-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 2,21
Log Kow	-1,79 - 1,11 25 °C
carfentrazone-ethyl (ISO) (128639-02-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.
Surfactant 1 (secret de commerce)	
BCF poissons 1	2,41
Log Pow	> 6,2

12.4. Mobilité dans le sol

Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
Mobilité dans le sol	mobile in soil; Koc = 36 (estimated)
florasulam (ISO) (145701-23-1)	
Ecologie - sol	Mobile.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.
- Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

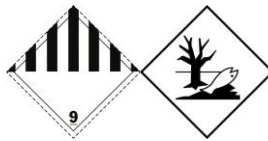
Transport des marchandises dangereuses (TMD)

- Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (florasulam (ISO), carfentrazone-ethyl (ISO)), 9, III
- N° ONU (TDG) : UN 3082
- TDG Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- Classes TMD danger primaire : 9 - Classe 9 - Produits divers, matières ou organismes
- Groupe d'emballage : III - Danger mineur
- Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : Petits contenants (<= 450 L) non réglementé; Grands moyens de déminage (> 450 L) Réglementés comme indiqué

Transport maritime

IMDG

- Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

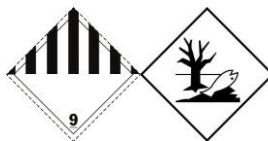


- Polluant marin : Oui
- N° ONU (IMDG) : 3082
- Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (florasulam (ISO), carfentrazone-ethyl (ISO)), 9, III, POLLUANT MARIN
- Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers
- Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses
- EmS-No. (Incendie) : F-A
- EmS-No. (Déversement) : S-F

Transport aérien

IATA

- Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9



- Polluant marin : Oui
- N° ONU (IATA) : 3082
- Description document de transport (IATA) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (florasulam (ISO), carfentrazone-ethyl (ISO)), 9, III
- Classe (IATA) : 9 - Matières et objets dangereux divers
- Groupe d'emballage (IATA) : III - matières faiblement dangereuses

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

CANADA

Flucarbazone sodium (181274-17-9)

Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire.

florasulam (ISO) (145701-23-1)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

carfentrazone-ethyl (ISO) (128639-02-1)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Surfactant 2 (secret de commerce)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Polymer/emulsifier (secret de commerce)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Surfactant 1 (secret de commerce)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Eye Irrit. 2B	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Indications de changement:
Identificateur de produit.

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC.

INFERNO® TRIO

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

6077 Frantz Rd
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit